

Assemblées générales extraordinaires du 28 avril 2007

Compte rendu provisoire en attente de la validation de l'AG de mars 2008

Deux assemblées générales extraordinaires (AGE) de la FFVL se sont réunies le samedi 28 avril 2007, à Lyon (69).

La première (AGE1), était convoquée à 8 h 30 avec comme ordre du jour l'examen des modifications de statuts proposées par 68 membres représentant 17 444 voix.

La deuxième (AGE2) était convoquée à 9 h 00 avec comme ordre du jour celui de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2007, qui n'avait pu se tenir faute d'avoir atteint le quorum.

L'AGE 1

Jean-Claude Bénintende accueille et remercie les participants de leur présence.

Nombre de membres inscrits : 664 soit 94 846 voix.

Nombre de membres présents ou représentés: 167 soit 39 283 voix.

Le quorum n'ayant pas été atteint (au moins la moitié des membres représentant la moitié des voix) l'assemblée n'a pu délibérer valablement.

Une nouvelle assemblée générale extraordinaire sera convoquée. La date de sa tenue sera décidée par le comité directeur.

Il est proposé que cette AGE soit convoquée dans un an, en même temps que l'AGO 2008.

L'AGE 2

Les présents et représentés

Nombre de membres inscrits : 664 soit 94 846 voix.

Nombre de membres présents ou représentés: 167 soit 39 283 voix.

Cette assemblée n'était soumise à aucune condition de quorum et a pu délibérer valablement.

Approbation du PV de l'AGE du 18 mars 2006

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Oui : 36 970 voix soit 95,27 %

Non : néant

Nuls ou blancs : 1 835 soit 4,73 % (Abstentions)

Le PV est validé.

Approbation du PV de l'AGO du 18 mars 2006

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Oui : 34 935 voix soit 90,03 %

Non : néant

Nuls ou blancs : 3 870 voix soit 9,97 % (Abstentions)

Le PV est validé.

Rapport moral du président

Jean-Claude Bénintende fait d'abord la déclaration suivante :

« Le rapport moral vous est parvenu il y a déjà bientôt deux mois. Avant de vous le lire, j'aimerais préciser un ou deux points.

L'année passée n'a pas été facile, et vous le savez. Malgré toutes les difficultés rencontrées, nous avons réussi à reprendre tous les dossiers ouverts par les équipes précédentes et nous avons ouvert de nouveaux chantiers. Nous n'avons pas la prétention d'être parfaits, mais nous croyons avoir travaillé, - et beaucoup travaillé - au mieux de nos possibilités.

Aujourd'hui, c'est l'heure des bilans. C'est aussi l'heure des choix. Tout à l'heure, avec le discours de politique générale, l'heure du choix d'une politique qui va engager la FFVL pour plusieurs années. Tout à l'heure, avec les élections au comité directeur, l'heure du choix des personnes qui vont travailler pour que cette politique soit appliquée. Mais d'abord maintenant, avec le vote sur le rapport moral, l'heure du choix de faire confiance ou non à une équipe pour le travail qu'elle a effectué et pour le travail qu'elle propose de poursuivre. Ce vote sur le passé est aussi, bien sûr, un vote sur l'avenir.

L'équipe actuelle a besoin de votre confiance pour le travail réalisé, sinon comment pourrait-elle poursuivre ce travail en toute sérénité ? Nous avons été élus pour trois ans. Nous vous demandons de nous permettre de poursuivre notre mandat jusqu'à son terme, parce qu'une politique fédérale, cela se construit sur la durée.

Si tout à l'heure vous nous refusez votre confiance, j'en tirerai personnellement toutes les conséquences et je sais qu'au moins Pascal Cantenot et Pierre Braëms, qui composent actuellement le bureau directeur, en tireront aussi toutes les conséquences. Nous accepterons votre verdict et laisserons la place à des gens plus qualifiés, plus motivés que nous pour mener à bon port la fédération. »

Jean-Claude Bénintende lit ensuite le rapport moral.

« Cette année 2006, que nous venons de vivre, a été particulière à divers titres. Tout d'abord, notre fédération ne s'était jamais retrouvée après son AG, avec 45% d'élus effectuant leur premier mandat au comité directeur. La vie fédérale toute entière venait d'être paralysée par plusieurs mois d'agitation. Deux comités nationaux, le comité national du delta et le comité national du kite, venaient d'être créés sans positionnement et sans organisation précise au sein des instances fédérales. L'organisation comptable, financière et informatique était dépassée, et pas du tout adaptée aux besoins d'une fédération comme la nôtre. Notre site Internet ne répondait que très partiellement à la demande et devait être modernisé à tout prix. Les états généraux étaient en panne et aucun programme politique n'était défini.

Outre le travail de redémarrage des instances fédérales et de modernisation des différents services, sur lequel je reviendrai, notre action majeure a consisté à se servir des états généraux pour définir un projet politique global, conforme aux attentes des licenciés. Nous avons demandé aux représentants du cerf-volant, du delta, du kite et du parapente de nous préparer puis de nous présenter leur projet politique respectif, en collaboration avec les cadres techniques. Cette présentation a eu lieu le 9 décembre à Paris et a été l'occasion d'un large débat politique entre les principaux acteurs de la vie fédérale. Le compte rendu de ce week-end très riche a été largement diffusé. Une synthèse a été élaborée en comité restreint le 17 janvier et constitue le projet politique que le comité directeur a validé et que nous soumettrons à votre approbation. C'est la première fois qu'une telle démarche était entreprise tant sur la forme que sur le fond. Il était pour moi indispensable que les actions futures de chacune de nos quatre disciplines puissent s'inscrire dans un projet politique cohérent. Maintenant que les objectifs sont fixés, il sera plus facile de définir les moyens et l'organisation à mettre en place pour les atteindre. Le travail commence seulement !

Concernant l'organisation de notre fédération, les chantiers ont été nombreux.

Comme promis l'année dernière, nous avons organisé la comptabilité et le contrôle de gestion de manière à ce que nous ayons connaissance en cours d'année de l'état des dépenses et des recettes, et qu'ainsi, nous puissions réajuster et réaffecter en cours d'année les dépenses en fonction des aléas qui font la vie d'une fédération.

Compte tenu d'un nombre de prises de licences supérieur à notre prévision, et de dépenses non engagées par certaines commissions, il nous a été possible de redistribuer en fin d'année : 2700 € au delta, 32 000 € aux ligues et 5000 € au parapente. Notre objectif étant d'ajuster les dépenses aux recettes et pas de se créer un bas de laine. Ce suivi quotidien des comptes a permis aussi de gérer au mieux la trésorerie et de la faire fructifier.

Pour l'informatique, nous venons d'opérer un changement complet d'organisation. Les serveurs sont hébergés aujourd'hui chez des professionnels. Ces derniers assurent notamment le suivi du logiciel de

prise de licences, la maintenance et les sauvegardes, alors que tout reposait auparavant sur un bénévole qui assurait la majeure partie de ces tâches.

Internet : le travail est bien avancé. Notre site est aujourd'hui un moyen de communication et un outil de travail moderne. Ce n'est d'ailleurs pas d'un site, mais de cinq sites dont nous devons parler, puisque aujourd'hui chaque discipline du vol libre peut présenter son sport et ses actions dans un portail qui lui est dédié. La fédération a bien sûr aussi son propre portail. L'information descend toujours de la FFVL vers les licenciés, mais elle remonte aussi des licenciés vers la FFVL, puisqu'à terme ce sont plus de 700 personnes qui pourront potentiellement intervenir ici ou là sur le site.

En dernier lieu, malgré la jeunesse de nos statuts, (deux ans), nous avons nommé une commission Refonte des statuts et règlements car ils sont déjà dépassés, inadaptés dans de nombreux cas et souvent en contradiction les uns par rapport aux autres. Ils ne prennent pas assez en compte la déconcentration. Ils ne prennent pas assez en compte les verticalités. Nous avons donc mis en place une commission qui a déjà commencé son travail, qui doit avancer dans la sérénité et pas sous la pression des événements.

Voici le fil conducteur qui a guidé notre travail au long de cette année. Ce travail était pour moi prioritaire, et nous avons atteint les premiers objectifs que nous nous étions fixés, malgré nos handicaps de départ. Pendant ce temps, les diverses commissions qui composent notre fédération ont continué leur travail et voici résumé l'essentiel de leurs actions.

Assurances - La commission des assurances a traité ce dossier avec une particulière attention parce que les enjeux financiers sont considérables et que nous nous engageons pour plusieurs années. La répartition entre les différents produits a par exemple fait l'objet de longues discussions. La majeure partie des recommandations de la commission a été prise en compte et certains ajustements ont été faits par le comité directeur. L'appel d'offre réalisé avec notre nouveau courtier a permis une baisse significative du prix de nos assurances et une augmentation de nos garanties. Cette commission est toujours active pour veiller au bon déroulement des opérations et proposer d'éventuels avenants.

Ligues et CDVL - Les règles du jeu ont changé. L'État ne verse plus directement à la fédération toute une série de subventions. Il les a déconcentrées. C'est maintenant aux CDVL et aux ligues d'aller chercher ces subventions dans les régions. Malgré cela, en 2006, nous avons maintenu l'engagement de la fédération au même niveau qu'en 2005. Mieux, une rallonge de 32 000 € a été attribuée en fin d'année, pour compenser les efforts que les ligues et CDVL avaient consentis en 2004.

Les comités nationaux delta et kite - Ils ont apporté un dynamisme incontestable à leurs disciplines. Ils ont permis à leurs pratiquants de se reconnaître et de se mobiliser. Il n'est cependant pas toujours facile de trouver la bonne articulation entre une organisation verticale et une organisation fédérale centrale qui gère quatre disciplines. Les comités nationaux incarnent bien leurs disciplines dans la réalité, mais n'ont encore pas d'existence statutaire et réglementaire.

La sécurité - Le laboratoire tests est relancé. Un nouveau responsable a été nommé. Le budget a été équilibré. Au niveau national, comme international, la CTS continue son travail exemplaire. Réunions multiples, essais de matériels, réponses aux mails de licenciés, tenue à jour des pages web, publication des statistiques accidents, etc.

Les sites ... ou plutôt les espaces de pratique - Cette année, nous avons encore reversé aux ligues des sommes importantes. Nous avons aussi financé en direct quelques sites majeurs. Nous travaillons sur la construction d'une nouvelle base de données aux potentialités nombreuses. Nous avons été présents dans les différents conseils nationaux des sports de nature, aériens et nautiques, dans le conseil des espaces, sites et itinéraires. La ligue Rhône Alpes, avec le soutien de la Fédération, a lancé un nouveau réseau de balises météo interrogeables sur fréquence radio, téléphone fixe ou portable et informatique. Quant à l'espace aérien, nous avons été présents, à tous les niveaux, dans une cinquantaine de réunions. Parallèlement, le réseau des référents vol libre de ce domaine a été réorganisé.

La formation - Une réorganisation générale des formations d'État est en cours. La FFVL participe à ces travaux. Les documentations évoluent, les écoles sont suivies. Les nouvelles disciplines – speed riding, kitewing, catakite - sont prises en compte. Il a fallu aussi réglementer, même si la FFVL a très rarement rendu obligatoire quoi que ce soit. Le vol libre s'est construit sur le principe de l'autodiscipline, sur la confiance faite aux pratiquants. Mais voilà, cette confiance a parfois des limites et les recommandations ne suffisent pas toujours. Nous avons considéré qu'en parapente il n'était plus acceptable qu'un tiers des pilotes de biplace volent sans secours, et que les élèves n'en soient pas équipés en grand vol. Nous avons donc rendu obligatoire l'emport du secours, sous certaines conditions. Une période de réflexion s'est ouverte pour définir ces conditions.

La compétition - Quelles que soient les disciplines, nous avons investi les podiums européens et mondiaux et glané au passage quelques titres. Ces bons résultats sont le reflet du travail de tous les

organisateur d'épreuves, clubs ou individus, qui chaque semaine, dans nos régions, permettent aux pilotes motivés d'avoir accès à la compétition. Ils sont aussi le reflet d'une filière sportive – des jeunes espoirs au haut niveau - que bien des pays nous envient. Hand'Icare c'est aujourd'hui l'accès pour les handicapés au parapente, à la Cage de pilotage, au cerf-volant et au kite. Des stages ont été organisés, des matériels spécifiques développés, des films réalisés.

Le médical - La commission médicale a maintenu ses efforts concernant le suivi des compétiteurs de haut niveau et a renforcé sa présence sur les compétitions. Un programme de lutte antidopage a été initié avec notamment l'acquisition de kits de dépistage et la réalisation de diverses publications informatives.

L'International - Entre mondialisation et construction européenne, l'International joue un rôle de plus en plus important. Sont concernés : la sécurité, les compétitions, l'environnement, les sites, l'espace aérien... Fédération Aéronautique Internationale, Commission Internationale de Vol Libre, Union Européenne de Vol Libre... nous sommes présents à tous ces niveaux, et notre voix est entendue.

Vol Passion - Publiée à près de 15 000 exemplaires, la nouvelle formule est un succès. Son budget est à l'équilibre car financé exclusivement par les abonnements et les encarts publicitaires.

Pour conclure mon premier rapport moral, force est de constater que l'histoire de la FFVL n'est pas un long fleuve tranquille. Au fil des ans et des générations, les équipes se sont succédées, parfois dans la douleur, mais avec toujours le désir de faire de leur mieux. Aujourd'hui, le bilan que nous vous présentons décrit une fédération en état de marche et qui avance. Beaucoup de choses restent à faire, mais le travail de structuration et de rationalisation entrepris cette année va permettre à notre fédération de poursuivre son développement et d'offrir plus de services et plus de transparence à ses licenciés.

Merci aux 31 113 licenciés qui nous ont fait confiance. Merci à tous ceux qui donnent de leur temps et qui construisent le vol libre de demain. »

Vote sur le rapport moral

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 21 289 voix soit 54,32 %

Non : 14 284 voix soit 36,45 %

Nuls ou blancs : 3 620 voix soit 9,24 %

Abstentions : 10 voix soit 0,03 %.

Le rapport moral est validé.

Rapport financier du trésorier

Pascal Cantenot présente le rapport financier qui est joint en annexe.

Le débat est ouvert...

Sont éclaircis et mis en opposition les concepts de déconcentration (versement de subventions au niveau le plus opportun de la pyramide administrative : par exemple crédits des CNDS) et décentralisation (versement de subvention à une structure autonome qui utilise les fonds comme elle l'entend : par exemple crédits des conseils généraux et régionaux).

Il est expliqué la nouvelle répartition des grandes masses de subventions entre les différentes entités administratives.

Il est affirmé que si cette année cette répartition s'est faite de manière souple, il en sera autrement à l'avenir. Les actions locales devront trouver des financements locaux. Ce sera aux acteurs locaux d'obtenir les subventions.

Des précisions sont apportées :

- sur les conséquences des déconcentrations et décentralisations sur les nouvelles règles applicables pour les demandes de subventions ;
- sur les sommes obtenues globalement en 2006 par les ligues, les CDVL et les clubs (363 259 €, soit 80 % de la part nationale ainsi territorialisée) ;
- sur la difficulté à comparer à ce sujet les exercices 2005 et 2006, car les grilles de lecture ont changé ;
- sur les disparités constatées au niveau régional et selon les activités sportives ;

- sur la réévaluation en cours des terrains dont la FFVL est propriétaire ;
- sur la valorisation dans le budget des cadres fédéraux et des cadres d'État.

Rapport de la commission Financière

Sara Gill, membre de la commission Financière, lit le rapport de Christian Venet, président de ladite commission.

« Au cours de l'AG 2006, j'avais rappelé, à l'intention du comité directeur et de l'ensemble des représentants des clubs, que le rôle de la commission Financière de la FFVL n'était pas de juger les décisions du bureau ou du comité, mais de vérifier la régularité des dépenses engagées, au niveau de la forme, afin de pouvoir s'assurer du respect des procédures. La commission Financière pouvait également être sollicitée pour des prises de décision. Le rôle de la commission Financière est aussi d'essayer de répondre aux questions posées par les licenciés, à partir des informations fournies par le trésorier et le bureau de la fédération sur une question particulière.

Important ! Vérifier la régularité des dépenses nécessite d'avoir les informations permettant d'en juger.

Compte rendu des activités de la commission financière pour l'année 2006...

Suite à la démission d'Albert Vuillermin à l'AG 2006, la commission Financière était composée de Sara Gill et de Christian Venet. En cours d'année, Monique Lebertois a été cooptée par le bureau directeur de la FFVL pour intégrer la commission Financière.

Au cours de l'année 2006, la commission Financière n'a été informée d'aucune décision, ni saisie d'aucune demande de la part du bureau ou du comité directeur de la FFVL.

La commission Financière a procédé à un audit des comptes et pièces comptables en novembre 2006.

Au cours de cette visite à Nice (il faut souligner ici le très bon accueil sur place), nous avons pu constater la bonne tenue de ces comptes. Toutefois, ce constat ne permet pas d'affirmer que les procédures financières sont forcément bien respectées. Par exemple : une commande passée en bonne et due forme l'est peut-être sans une consultation préalable des prestataires potentiels.

La commission Financière a demandé le 29 janvier 2007, par mail adressé à la fédération, la liste des contrats de plus de 3000 € devant obligatoirement faire l'objet d'une mise en concurrence préalable (article 0432 du règlement financier).

La commission Financière a été saisie le 2 février 2007, d'une demande de la part de Renaud Guillemot sur le même thème et sur la position des membres de la commission Financière et plus particulièrement de sa composition au regard du règlement financier.

Rappels du règlement financier... L'article 0332 relatif aux documents financiers précise que toutes les pièces relatives à la comptabilité doivent être établies et classées. L'article 0432, déjà cité, relatif aux procédures de mise en concurrence, précise que "tout contrat ou marché d'un montant supérieur à 3000 € doit faire l'objet d'une mise en concurrence". L'article 0621 relatif à l'organisation du contrôle interne précise que "pour l'exercice de sa mission, la commission Financière a accès à l'ensemble des documents comptables et financiers de la fédération quels qu'en soient les supports, ainsi qu'à toutes pièces justificatives des opérations ou conventions, d'origine interne ou externe."

Sans réponse à sa demande du 29 janvier, la commission Financière a relancé la Fédération le 13 février 2007. Le trésorier nous a répondu le 14 février qu'il pouvait faire établir la liste des contrats de plus de 3000 € actés par le bureau directeur, mais pas forcément pour ceux passés par les commissions. L'article 0432 précise pourtant : tous les contrats...

Sans suite à cette réponse, la commission Financière a renouvelé sa demande le 23 février pour obtenir au moins la liste des contrats passés par le bureau directeur. Nous avons dû attendre le 16 mars, soit la veille de l'AG, pour avoir une réponse assortie malheureusement d'un fichier non lisible. Le "bon" fichier nous a été transmis le 21 mars soit quatre jours après l'assemblée générale ordinaire. Les données contenues dans cet envoi reprenaient bien les contrats de plus de 3000 €, mais sans que nous puissions savoir si nous en avons l'exhaustivité, il faudrait pour cela pouvoir faire des recoupements avec la comptabilité elle-même. Les données étaient des copies de courriers et de mails de consultations, avec parfois des devis acceptés, et représentaient plus de deux cent pages à consulter, sans avoir d'indication, sans avoir les motivations du choix des instances dirigeantes.

Comme je l'ai rappelé en citant le règlement financier cette liste aurait dû être établie au fur et à mesure de la passation des contrats et aurait dû être immédiatement disponible, avec les pièces justificatives comme indiqué dans le règlement financier. La liste doit concerner tous les contrats, qu'ils soient du ressort du bureau ou des commissions. Les commissions, thématiques ou nationales, sont

indépendantes pour leur organisation et leurs décisions, mais elles engagent les finances de la fédération et à ce titre doivent respecter le règlement financier, ou alors il faut modifier celui-ci.

Il subsiste actuellement un désaccord dans les textes officiels de notre fédération, entre les statuts et le règlement financier, notamment sur la composition de la commission financière.

En conséquence la composition de la commission doit être en accord entre les statuts, le règlement intérieur et le règlement financier de la fédération. La commission Financière, à trois personnes, ne peut pas assurer une mission efficace dans de telles conditions, si la fédération ne fournit pas d'elle-même les informations nécessaires à sa mission, sous une forme synthétique et au fur et à mesure de l'exercice comptable. Une demande d'information de la part de la commission Financière ne doit pas rester sans réponse. La commission Financière n'a pas pu faire de réponse argumentée à la demande de Renaud Guillemot, faute d'argumentaire à lui apporter.

Dans ces conditions et compte tenu de contraintes personnelles, je remets ma démission de la commission financière actuelle, et souhaite bon courage à mon (ma) successeur. Je remercie sincèrement Sara et Monique pour leur aide dans cette commission. »

Sara Gill précise qu'elle et Monique Lebertois ne comptent pas démissionner. Cette première année de fonctionnement n'a pas été parfaite, mais globalement satisfaisante.

Le débat est ouvert...

Michel Darras précise les conditions de saisie de la commission Financière (article 26 bis des statuts). La commission Financière aurait dû refuser la demande de Renaud Guillemot et ne pas citer cette demande dans son rapport.

Sara Gill explique que la commission était consciente que la demande de Renaud Guillemot n'était pas strictement légale, mais qu'elle a quand même décidé d'y répondre.

Pascal Cantenot reconnaît que certaines commissions n'ont pas présenté les informations demandées. Il explique ces manquements par la jeunesse de ces commissions. Il s'engage à ce qu'en 2007 les règles soient respectées.

Information sur la démission du commissaire aux comptes titulaire

Jean-Pierre Vuillermet, commissaire aux comptes actuel, rappelle qu'il a été élu lors de l'AG 2006 comme suppléant et qu'il a remplacé le titulaire démissionnaire en juillet dernier.

Rapport du commissaire aux comptes

Jean-Pierre Vuillermet lit ses deux rapports qui sont joints en annexe.

Vote sur le rapport financier et quitus à donner au trésorier

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 38 853 voix soit 81,17 %

Non : 5 300 voix soit 13,51 %

Nuls ou blancs : 2 090 voix soit 5,33 %

Abstentions : 40 voix soit 0.10 %.

Le rapport financier est validé. Quitus est donné au trésorier.

Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Un commissaire aux comptes suppléant doit être nommé. Le bureau directeur propose qu'un commissaire de la société SR Conseil soit choisi. Le commissaire aux comptes actuel appartient à cette société.

Renaud Guillemot souhaite qu'un commissaire aux comptes d'une autre entreprise que le commissaire actuel soit désigné. Il regrette que la commission Financière n'ait pas été consultée.

Sara Gill, de la commission Financière, précise que la proposition du bureau directeur est acceptable et habituelle dans la plupart des cas qu'elle connaît. Elle précise aussi que ce n'est pas à la commission Financière de choisir le commissaire aux comptes, mais à l'assemblée générale.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 23 649 voix soit 61,68 %

Non : 4 060 voix soit 10,59 %

Nuls ou blancs : 10 634 voix soit 27,73 %

Abstentions : 940 voix soit 2,45 %.

La désignation d'un commissaire aux comptes suppléant choisi dans le cabinet SR Conseil est validée.

Déclaration de politique générale et organisation

Jean-Claude Bénintende lit la déclaration de politique générale adoptée lors du comité directeur du 10 février dernier.

« Le projet politique de la fédération ne pourra être mis en œuvre durablement qu'à la condition de mettre en place une organisation claire entre élus, secrétariat et direction technique nationale. Dans un souci d'efficacité, le rôle de chacun doit être défini et compris par tous. Voici les priorités auxquelles nous allons nous attacher particulièrement, sachant que les dossiers habituels ne seront ni écartés ni abandonnés.

Formation - Développer la formation de cadres fédéraux, au plus proche des clubs.

Vie associative - Développer la formation des dirigeants d'associations : clubs, CDVL, ligues.

Espaces de pratique - Centraliser et traiter l'ensemble des dossiers concernant les sites, l'espace aérien et l'environnement, toutes disciplines confondues.

Éduc'en Ciel - Relancer ce projet. Le diversifier et l'adapter à toutes les disciplines. L'étendre aux clubs et aux écoles. Faire d'Éduc'en Ciel la porte d'entrée des jeunes vers nos différentes disciplines.

Communication - Finir de développer l'outil Internet. Former les intervenants. Encourager les échanges.

Inciter clubs, écoles et licenciés à s'ouvrir aux autres disciplines.

Delta - Former des cadres fédéraux. Axer la communication vers les autres disciplines. Favoriser la recherche et le développement d'appareils nouveaux.

Parapente - Renforcer le rôle des clubs dans la formation continue des pilotes. Poursuivre la rénovation des qualifications fédérales pour les rendre plus accessibles. Se servir de la compétition comme d'un outil pédagogique au service de la progression des pilotes. Former des directeurs d'épreuves et des organisateurs ; définir les formats de compétition.

Cerf-volant - Repositionner le cerf-volant comme outil pédagogique et chemin d'accès aux autres disciplines du vol libre. Promouvoir sa pratique dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les écoles et clubs des autres disciplines. Maintenir l'effort de mobilisation et de communication dans les grandes manifestations.

Kite - Inciter les pratiquants à rejoindre le monde associatif. Accompagner le réseau associatif et former des dirigeants. Référencer les sites et espaces de pratique. Faire progresser le réseau EFK. Réactiver les visites d'écoles. Poursuivre le développement de la compétition dans ses formats actuels. Travailler à la reconnaissance du kite comme sport de haut niveau.

Et globalement - Donner une cohérence à la politique fédérale en favorisant le développement de chaque discipline tout en respectant leurs spécificités.

Comment ? Mettre en place une commission Espaces de pratiques, regroupant les responsables des quatre disciplines, traitant de la problématique sites, espace aérien, environnement. Mettre en place une commission Formation regroupant les responsables des quatre disciplines, traitant de la problématique des formations fédérales et professionnelles, et de celles concernant la vie associative. Réserver une place au Bureau directeur pour un représentant de chacun de nos deux comités nationaux : CND et CNK Réunir plus fréquemment élus et direction technique nationale afin de coordonner nos actions. Chaque personne présente au comité directeur ou qui présente sa candidature devra prendre part aux travaux de façon active en intégrant une commission.

Par ailleurs nous devons être attentifs à l'évolution et à la pérennisation de nos différentes disciplines. À l'heure où les activités delta et le parapente se sont stabilisées, le speed riding, que nous avons reconnu dès l'année dernière, vient apporter un nouvel élan au vol libre. Le kite et le cerf-volant poursuivent leur développement, mais la FFVL ne pourra maintenir son investissement dans ces activités qu'à la condition qu'y soit créé un réseau associatif fort. »

Le débat est ouvert...

Il est demandé si un ordre de priorité a été défini pour la mise en route de cette politique. Il est répondu négativement : ces différents projets seront menés de front.

Il est souligné que vouloir « centraliser la gestion des sites » semble en opposition avec les politiques suivies jusqu'à présent. Il est répondu que « centraliser » n'est peut-être pas le bon terme. « Coordonner » serait plus exact.

Sont évoquées : les situations particulières de sites, dont ceux de Montmin et du Grand Revard ; l'emport du parachute de secours en vol parapente biplace ; la voltige parapente et delta ; la nécessité de plus travailler sur le terrain ou en commission et de moins débattre ; la nécessité de mieux communiquer avec la base ; l'utilisation de l'Internet dans la communication.

Il est proposé que soit ajoutée à la déclaration la phrase suivante (ce qui est fait) :

« Un effort particulier sera fait pour que tous les niveaux de la fédération - clubs, OBL, CDVL, ligues - soient associés, tout au long de l'année, aux décisions principales, en particulier en utilisant au mieux l'outil Internet. »

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 34 098 voix soit 86,8 %

Non : 4 515 voix soit 11,49 %

Nuls ou blancs : 670 voix soit 1,71 %

La déclaration de politique générale, avec ajout de la phrase proposée, est validée.

Élection des candidats au comité directeur

Jean-Claude Bénintende fait la déclaration suivante :

« Il y a eu l'heure du choix pour le rapport moral. Il y a eu l'heure du choix pour la politique que la FFVL va mener ces prochaines années. À cette politique va correspondre un organigramme sur lequel nous travaillons depuis plusieurs semaines. Il faut bien sûr qu'il n'y ait aucun trou dans cet organigramme... Vient donc maintenant l'heure du choix de ceux qui vont appliquer la politique générale que vous avez choisie, de ceux qui vont s'inscrire dans l'organigramme de la fédération.

Une des difficultés que l'équipe actuelle a rencontrées c'est, vous le savez, le manque de bras. Le comité directeur est supposé être composé de vingt quatre membres. Nous sommes aujourd'hui vingt. Le bureau directeur était composé de six membres. Nous sommes aujourd'hui quatre.

Tout à l'heure, vous allez choisir comme vous le voulez, à bulletin secret, ceux qui vont vous représenter. Il n'est bien sûr pas question de vous dire pour qui voter... Il nous faut cependant bien vous dire ce dont l'équipe actuelle a besoin. Elle a d'abord et surtout besoin de gens qui travaillent. Être élu au CD pour observer et compter les points, c'est être un poids mort, c'est être une charge dont la fédération n'a nul besoin. Plus particulièrement, nous avons besoin d'un trésorier. Être trésorier, cela demande expérience et compétences. Plus particulièrement, nous avons besoin de quelqu'un qui puisse prendre en charge la nouvelle commission Espaces de pratique qui rassemblera les quatre disciplines et qui traitera de la problématique des sites, de l'espace aérien et de l'environnement. Cela demande expérience et compétences. Plus particulièrement, nous avons besoin de représentants des comités nationaux kite et delta au bureau directeur. Cela demande là aussi expérience et compétences, mais surtout cela demande la capacité à s'entendre avec une équipe qui est appelée à travailler ensemble au jour le jour. »

Olivier Blanc, Caroline Deltheil, Jérôme Ferreri et Henri Prieur sont déjà membres du CD et ne se représentent donc pas.

Jean-Louis Debiée retire sa candidature en séance.

Michel De Pasquale Colmar est candidat mais absent.

Les candidats restants – Fabrice Blary, Franck Duhamel, Véronique Gensac, Franck Izoard, Christian Quest, Sébastien Salerno et Thomas Sénac - se présentent.

Sont élus à bulletin secret :

Cédric Estienne : 28685 voix soit 73,02 % de suffrages favorables - Frank Izoard : 23 005 voix soit 58,56 % - Thomas Sénac : 19 775 voix soit 50,34 % - Véronique Gensac : 12 535 voix soit 31,91 %.

Véronique Gensac est élue au titre de la représentation des femmes.

Cédric Estienne est également élu, au titre de la représentation du delta.

Les autres candidats ont obtenu :

Fabrice Blary : 11 495 voix soit 29,26 % - Michel De Pasquale Colmar : 0 voix soit 0 % - Franck Duhamel : 2 035 voix soit 5,18 % - Christian Quest : 12 595 voix soit 32,06 % - Sébastien Salerno : 12 420 voix soit 31,62 %

Budget prévisionnel 2007

Pascal Cantenot présente le budget prévisionnel qui est joint en annexe.

Côté produits, les licences et la subvention du ministère sont estimées en hausse légère.

Certaines lignes ont été regroupées dans des budgets transverses : Educ'en Ciel, Jeunes, Communication, Hand'icare... Le haut niveau est sorti des activités et regroupé dans une ligne Filière. La répartition des ressources par activité est un choix difficile. Le kite est à la baisse, mais encore supporté principalement par les revenus du parapente.

Des précisions sont apportées sur les lignes suivantes...

Parapente : aide aux formations pour les bénévoles des clubs et pour les directeurs d'épreuve.

Reversement aux ligues : signification des charges affectées à la DTNe. Réflexion sur les charges de travail de ces cadres et la répartition de ce travail suivant les ligues.

Sites de pratique : répartition des charges entre les différentes disciplines et montant des charges de la DTNe sur ce poste. Répartition entre les ligues. Nécessité de raisonner à partir des besoins réels plutôt qu'à partir du nombre des licenciés. Diminution régulière des sommes reversées par la FFVL. Suppression quasi totale des sommes accordées par l'État.

Charges administratives et pourcentage qu'elles représentent par rapport à celles consacrées à la vie sportive.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 23 674 soit 62,43 %

Non : 11 829 soit 31,19 %

Nuls/Blancs : 2 420 voix soit 6,38 %

Abstentions : 1 360 soit 3,59 %

Le budget prévisionnel est validé.

Licences 2008

Kite Jeune – de 18 ans : 15 €

- inciter les jeunes à intégrer le tissu associatif et fédéral,
- donner le même avantage dégressif aux clubs qu'aux OBL.

Elève groupe jeunes kite : 5 €

- toucher un public aujourd'hui inaccessible (centre aéré, UNSS, UCPA...)
- uniformiser les offres des OBL des différentes disciplines

Jérôme Ferreri explique que la création d'une licence Kite pour les moins de 18 ans permettra de développer la pratique chez les jeunes.

Il est demandé quel sera l'impact financier de mesure. Il est répondu qu'il devrait être positif, car elle devrait faire venir de nouveaux pratiquants.

Il est rappelé que le niveau des cotisations Kite a été fixé assez bas, pour soutenir le développement de cette discipline. Est-il temps que le niveau des cotisations Kite monte progressivement au niveau des cotisations Volant ou doit-on maintenir le statu quo ?

Il est souhaité qu'un effort soit fait en delta et parapente pour les jeunes Volants hors groupe.

Il est souligné qu'une réflexion globale sur les cotisations et les assurances doit prendre en compte la volonté des disciplines comme la nécessaire solidarité interdisciplinaire. Il n'empêche que chaque discipline doit savoir se donner les moyens financiers de ses ambitions.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Oui : 29 600 voix soit 75,35 %

Non : 6 985 voix soit 17,78 %
Nuls/Blancs : 2 698 voix soit 6,87 %

Les montants des cotisations 2008 sont validés.

Projet d'achat/vente de terrain à Clécy

Jean-Claude Bénintende présente globalement le projet. Le report de notre AGO a empêché la réalisation de l'opération dans les temps. L'association sportive Icare de Basse-Normandie s'est donc substituée à la FFVL et a réalisé l'opération. L'AG doit maintenant se prononcer sur la reprise à son compte par la FFVL de cette opération.

Jean-Claude Lavigne, qui représente le club, insiste sur la nécessité d'assurer la pérennité d'un site phare de la région. Le Département, qui soutient le vol libre, a acheté le terrain de décollage au club pour 5 000 euros et il l'a mis à la disposition du vol libre. Le club a acheté le terrain d'atterrissage pour 16 000 euros, frais de notaire inclus. Il souhaite maintenant le rétrocéder à la FFVL.

Bruno Ferry-Gorin félicite le club et la FFVL pour cette opération exemplaire.

L'AG est-elle d'accord pour que la FFVL reprenne à son compte l'opération achat/vente du terrain de Clécy ?

Personne ne s'oppose au vote à main levée.

Oui à l'unanimité.

Questions diverses

Comment les CDVL peuvent-ils être intégrés dans le fonctionnement de la FFVL ?

La solution doit venir des CDVL. S'organiser comme les présidents de ligue en Assemblée pourrait être une solution, le président de cette Assemblée participant systématiquement aux réunions du comité directeur.

Un forum spécifique pourrait leur être réservé pour faciliter les échanges d'expériences.

Ils peuvent aussi intégrer sous une forme à définir la commission de la Vie associative.

La commission Refonte des statuts et règlements examinera toute proposition des CDVL.

Une série de deux mille manches à air est en fabrication.

Le président remercie les participants et clôt les débats.